

# Monuments infos

Septembre 2009

Numéro 53

## Au coeur des régions... au coeur des revendications !

Syndicat National des Monuments Historiques CGT



## SOMMAIRE...SOMMAIRE...SOMMAIRE

Ça y est, c'est la rentrée ! Et pour vous remonter le moral, quoi de mieux que le dernier numéro de votre journal préféré ? L'édito en **page 2** vous résumera de façon substantielle toute l'actualité sociale de l'été que vous auriez pu manquer. Le mois d'août était chaud ? Septembre le sera encore plus, car la révolte gronde chez les vacataires en **page 3**. Les agents de l'hôtel de Sully ont eu droit à des vacances bien méritées, mais pour ceux qui redoutent la rentrée, le communiqué **page 4** les aidera peut-être à prendre les choses en main. En **page 5**, un article nous apprend qu'au CMN on a toujours le « cul entre deux sièges ». Les tubes de l'été passent encore en boucle en **pages 6 à 8** avec le compte rendu du dernier CTP, suivi de celui du CHS Centre et Est en **pages 8 et 9**, puis celui du CHS central en **pages 10 à 13**. Vous avez eu des problèmes d'hébergement pendant votre séjour ? Ce n'est rien comparé à ce qui attend les agents logés (en NAS et US) comme nous l'apprend le communiqué de la **page 14**. La rentrée ce sont aussi les nouveautés: nouvelle école pour le petit dernier, nouveaux élèves, nouveaux profs et... nouvelle association du personnel ! N'ayez pas peur et venez faire la connaissance de l'APCMN en **page 15** ! Le compte rendu de CCP, **pages 15 et 16**, vous en apprendra plus sur les changements de groupes. **Pages 16 et 17**, la tribune suivie des désormais traditionnelles brèves. **Page 18**, pour mieux connaître vos petits camarades, on vous en dit plus sur... nous. **Page 19**, les sections de France et de Navarre. Enfin, **page 20**, l'éphéméride et, pour ne pas rater sa rentrée, le bulletin d'adhésion à la CGT !

12, rue de Louvois (2ème étage) 75002 Paris tél : 01.40.15.51.70/71 fax : 01.40.15.51.77  
mail : [snmh.cgt@culture.gouv.fr](mailto:snmh.cgt@culture.gouv.fr) / site internet : [www.cgt-culture.fr](http://www.cgt-culture.fr)

## L'été de la Précarité

Pendant que les Français sont trop occupés à passer leurs vacances en classe éco (quand ils peuvent partir), le gouvernement, comme à son habitude n'a cessé de faire pleuvoir les coups bas sur leurs droits sociaux.

Ainsi, a t'on assisté à la mise en place de mesures qui précarisent encore plus les travailleurs.

Par exemple, la loi sur le travail du dimanche qui après moult tergiversations dues aux protestations syndicales et politiques jusque dans les rangs de la majorité, a fini par être passée en catimini le 22 juillet à une courte majorité quand les mobilisations sociales sont quasi-impossibles. Malgré les dénégations du gouvernement parlant de volontariat pour le travail du dimanche. Les équipes du BHV, à peine la loi mise en application, se sont vues obligées par leur direction de venir travailler le samedi 15 août, un jour férié, sous peine de sanction. Preuve, que parler de rapport d'égal à égal entre l'employé et l'employeur, c'est oublier que c'est systématiquement le patron qui a le dernier mot, le cas échéant en faisant du chantage à l'emploi au salaire ou à la promotion. De plus, c'est oublier que ceux qui sont appelés à travailler le dimanche sont une des couches du salariat (dans le commerce et les services) qui est déjà les plus précaires, majoritairement constituée de jeunes, de femmes bien souvent seules avec des enfants et donc dans l'obligation d'accepter les conditions imposées par leur patron.

Autre exemple, la loi de mobilité qui va entre autre introduire les boîtes d'intérim dans la fonction publique en lieu et place des vacataires... Tout cela au prétexte que les salariés des boîtes d'intérim sont mieux traités que les vacataires de la fonction publique. Par cette mesure, le gouvernement fait la preuve d'un grand cynisme quand on sait que c'est lui (entre autre) qui a grandement contribué à plonger ces personnels dans la précarité en ne leur octroyant pas des contrats dignes et en bouchant toutes perspectives de recrutement en détruisant les emplois publics.

Encore une fois, le gouvernement et le patronnat s'attaquent aux couches les plus faibles du salariat. Si l'on ajoute à cela que ce sont les emplois précaires et les intérimaires qui ont été les premiers à subir le choc de la crise financière... On peut dire que cette année aura été catastrophique pour les 8 millions (et plus) de travailleurs pauvres que compte notre belle et riche nation.

Devons nous sombrer dans le désespoir et la résignation ? C'est loin d'être notre avis...

Ainsi, au CMN ou depuis 10 ans la précarité s'est reconstitué à vitesse grand V (comme partout dans la Fonction publique) jusqu'à constituer plus de 50% des effectifs permanents dans les gros monuments parisiens, des vacataires soutenus par la CGT prennent l'initiative et font tourner depuis juillet une pétition contre la précarité et pour leur titularisation qui à pour l'heure réunie plus de 220 signatures. Cette pétition sera remise à notre flamboyant ministre de la culture le 3 septembre.

Prélude à une nouvelle insurrection des vacataires (rappelez vous 1999...), c'est ce qui risque d'arriver si M. Mitterand n'entend pas monter la colère des précaires et de leurs collègues titulaires et contractuels solidaires. Car, ils sont bien conscients que quand on s'attaque d'abord aux précaires c'est pour mieux isoler les salariés mieux protégés.

**La lutte contre la précarité est dans l'intérêt de tous, vacataires comme titulaires,  
REVOLTEZ VOUS !!!**

## Vacataires :

# « C'est une révolte ? Non Sire, c'est une révolution ! »

Il y a près d'un an, fin septembre 2008, les agents et vacataires des tours de Notre Dame se mobilisaient contre le projet d'externalisation du service accueil et surveillance comme conséquence d'un sous-effectif jusque là jamais vu et d'une précarité toujours croissante.

Ici comme ailleurs, les vacataires signaient les contrats au mois par mois, avec période de carence obligatoire et une insécurité sociale et professionnelle qui, pour être devenue hélas banale, n'en est pas moins inacceptable. Tout aussi inacceptable, l'impunité du Centre des Monuments Nationaux, établissement public de l'État, qui ne respecte même pas les textes de loi en vigueur (loi 84-16 portant sur les dispositions statutaires relative à la Fonction publique de l'État article 6 et la circulaire ministérielle d'octobre 1999).

Cette mobilisation exemplaire a non seulement permis l'arrivée de nouveaux agents titulaires sur le circuit des tours, la stabilisation des vacataires « occasionnels » avec pour certains des contrats de 10 mois à temps complet et pour d'autres des contrats de 3 ans à temps incomplet, la mise en place d'un observatoire de la précarité mais surtout d'amorcer un mouvement de stabilisation sur l'ensemble des monuments parisiens. Ceci dit, l'établissement ne fait qu'appliquer les textes réglementaires ; ni plus ni moins.

C'est ainsi qu'au mois de février 2009, sans même en avertir les organisations syndicales qui participent pourtant à l'observatoire de la précarité (encore un bel exemple de dialogue social !), une quarantaine de vacataires des monuments parisiens se sont vus convoqués par les services de la direction des ressources humaines – de façon cloisonnée (monument par monument) – afin de signer des contrats dits de « stabilisation ». Le choix leur était donné entre un contrat de 10 mois à 130 heures pouvant aller jusqu'au temps plein mais impliquant une mobilité géogra-

phique imposée (Paris intra-muros) afin d'éviter la période de carence ou bien un contrat dit de vacataire « permanent » avec une quotité horaire pouvant aller jusqu'à maximum 70% d'un temps plein (105 heures mensuelles). Sur ce choix cornélien entre la peste et le choléra, les vacataires n'ont eu que 48 heures de délai de réflexion pour se décider !

Que choisir entre précarité salariale à 700 euros par mois (pour rappel le seuil de pauvreté en France en 2006 est évalué à 880 euros d'après les chiffres de

les monuments parisiens c'est plus de 50% de l'effectif qui est précaire.

Aujourd'hui, ce sont ces mêmes vacataires, dont certains ont plusieurs années d'ancienneté, qui occupent des emplois de titulaires de l'État et qui en assument parfaitement les missions. Ces postes sont vacants mais non pourvus faute - nous dit-on - de candidats. Rappelons que par le biais du PACTE, le recrutement sans concours existe et que cela s'est déjà fait dans d'autres établissements publics (Versailles, Louvre...).

C'est dans ce contexte, que les vacataires commencent à se mobiliser par le biais - dans un premier temps - d'une pétition adressée au Ministre de la Culture et par la tenue d'assemblées générales durant tout l'été où les vacataires de différents monuments parisiens ont pu se rencontrer, échanger et débattre de leurs situations et des actions à venir. Le SNMH-CGT est bien sûr à leur côté et s'inscrit pleinement dans leur lutte dont les revendications sont les suivantes :

- **Un plan de titularisation à échelon 2 sur place et sans concours pour l'ensemble des vacataires exerçant des missions d'accueil-surveillance et jardins, sur les réels besoins permanents.**
- **La contractualisation en CDI à temps complet pour les vacataires assurant des missions CMN (billetterie, comptoir de vente, inventaire...)**



l'INSEE) et instabilité professionnelle (changement de monument, d'équipe, d'organisation de travail, d'horaires... tous les 10 mois) ? That is the question !

Outre cette méthode inacceptable, rappelons que pour le SNMH-CGT, cette situation n'est pas satisfaisante et ne saurait être définitive. Ce n'est qu'une étape supplémentaire vers un plan de titularisation. En effet, cette précarité organisée est en réalité le reflet d'un autre problème celui du sous-effectif et de la destruction de l'emploi public. Les besoins « occasionnels » et « permanents » à temps incomplet ne sont que le produit d'un fractionnement artificiel pour permettre l'ouverture des monuments. Rappelons qu'aujourd'hui dans

Le SNMH-CGT attaché au statut de la fonction publique et aux missions de service public culturel ne saurait accepter aucune autre alternative et s'opposera de toute ses forces à la précarité, au temps partiel imposé et à la destruction du statut, des emplois et missions de service public.

La précarité nous concerne tous. Alors tous ensemble, vacataires, contractuels et titulaires, mobilisons nous !

## L'hôtel de Sully serait-il en état de souffrance ?

Depuis de nombreuses années, le SNMH-CGT dénonce des **problèmes de souffrance au travail** dans différents sites. A chaque fois, des solutions ont pu y être apportées en fonction des situations rencontrées.

Véritable fléau de ces dernières années, elle ne semble cesser d'augmenter. Peut-être pas en définitive, c'est plus certainement un tabou qui est tombé et la parole qui s'est libérée.

Si des monuments ont été en la matière emblématique (Saint-Cloud, Angers...), le siège semble aujourd'hui en être victime.

Qu'il soit question d'un management « maladroit », d'une inaptitude à l'encadrement, de harcèlement moral... **les conséquences sur la santé physique et mentale des agents peuvent être les mêmes : perte d'appétit, insomnie, anxiété, dépression, suicide... C'est pourquoi, il est toujours urgent d'intervenir sur ces questions le plus en amont possible.**

Néanmoins, le sujet est sensible. Comment faire la part du ressenti, de ce qui est de l'ordre du subjectif ou ce qui est bel et bien objectif, ce qui relève d'un problème individuel ou bien collectif et d'identifier le générateur de problèmes ainsi que les réponses à apporter.

**Face à la souffrance, le plus important et le plus urgent est de casser tout sentiment de solitude et de culpabilité.** Cela peut se faire en discutant des difficultés rencontrées auprès de ses collègues, des organisations syndicales et/ou d'un médecin de prévention.

Les organisations syndicales ne pourront intervenir qu'au travers de situations concrètes et de personnes qui souhaitent sortir du silence et de l'anonymat. Dans le cas contraire, toute dénonciation d'un malaise ou d'un mal-être individuel ou collectif restera lettre morte. La constitution de dossiers relatant les faits, les dates, les témoignages, les conséquences sur la santé... est primordial. **Les syndicats peuvent conseiller, aider, accompagner tout agent en souffrance mais ils ne peuvent en aucun cas se substituer à lui. Vous pouvez joindre au SNMH-CGT Sophie Méreau ou Thomas Pucci au 01 40 15 51 70**

**Autre interlocuteur privilégié des agents et qui pourra vous écouter en TOUTE CONFIDENTIALITE : le médecin de prévention.** Si l'hôtel de Sully n'en est pas pourvu depuis de nombreuses années, la CGT a néanmoins saisi les autorités ministérielles courant juillet sur les problèmes rencontrés par les agents du siège et ont pris toutes les mesures pour que chacun puisse avoir accès à un médecin de prévention.

**D'ores et déjà, nous encourageons tous ceux qui rencontrent des difficultés à prendre rendez-vous auprès des Docteurs Odette Tencer ou Claire Nodarian au 01 40 15 74 65**

## UNE SEULE SOLUTION : SORTIR DU SILENCE !

La question avait déjà été évoquée lors de différentes réunions (conseil d'administration, comité technique...), le CMN se cherchait un deuxième site.

Et ce, pour pouvoir réunir l'ensemble des services « éclatés » (quai des Célestins, Emerainville, boulevard Morland, Saint-Germain l'Auxerois...) ainsi que les bureaux administratifs des monuments... ne se trouvant pas sur leur monument (Arc de Triomphe, Conciergerie, Notre-Dame...) mais également pour que l'hôtel de Sully aujourd'hui en surpopulation (les bureaux dévolus aux agents sont plus petits en m<sup>2</sup> carré que ce que peut préconiser le ministère du budget pour les agents d'Etat). Rappelons également que les agents n'ont pas de restauration collective ni de coin cuisine comme cela se fait souvent dans les monuments ni même de local de jour. Tout juste à peine un distributeur de boissons et de friandises. Que dire encore de ceux qui travaillent sous les combles (avec une pointe caniculaire le 19 août à 36°C à Paris... et à l'ombre... ça n'a pas dû être qu'une partie de plaisir), ceux qui sont en local clos...

Bref, si le CMN a la nécessité de se trouver un second siège, il a également le devoir d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble des agents.

C'est dans ce contexte que les organisations syndicales ont été « invitées » une à une par la présidente pour faire état au mois de juillet de l'avancée des recherches et d'en expliquer les démarches. Les raisons en ont été présentées comme ci-dessus, l'un des impératifs étaient une surface entre 3300 et 3900 m<sup>2</sup> et se situant dans un cercle périphérique de Sully à moins d'un quart d'heure, d'une demi-heure ou de trois quarts d'heure. A moins d'un quart

d'heure, la boîte chargée des recherches desdits locaux n'a rien trouvé. La présidente nous a alors présenté les deux options se situant à une demi-heure du siège actuel : Maison-Alfort et Porte des Lilas. Sachant que la préférence de l'établissement allait pour la deuxième option : ayant l'avantage de se situer à Paris même.

L'immeuble « convoité » est un bâtiment en cours de construction qui devrait être achevé d'ici fin 2009, ayant une restauration collective et se situant dans un quartier également en construction (10 000m<sup>2</sup> de bureaux neufs, espace paysager, commerces, transports...). Cette réunion se voulait purement à titre informatif afin de faire connaître la position du siège durant les absences estivales.

Pour autant s'il est logique de vouloir regrouper l'ensemble des services dispersés, ça et là, dans un seul lieu, dans un bâtiment de bureaux tout neuf et ultra-moderne et si le constat est de part et d'autre partagé concernant l'hôtel de Sully comme archi-saturé et qu'un hôtel particulier n'est pas conçu pour ça, n'oublions pas pour autant que – comme les agents des monuments – les agents de l'hôtel de Sully sont attachés à LEUR monument. Et que ce

déménagement sera également l'occasion pour le CMN d'en faire un siège de « prestige », avec un lieu de restauration – non pas pour le personnel – mais un restaurant haut de gamme confié à un prestataire extérieur ! C'est aussi ouvrir le salon de la duchesse à la visite. Mais après tout pourquoi pas mais avec quels moyens et pour quel contenu culturel ? Car ici, pas d'agent d'accueil et surveillance, alors un conférencier du service Ile-de-France ? Cette catégorie de personnel tellement méprisée ces dernières années et à qui on refuse d'avoir un statut (même celui de contractuel de l'établissement), un déroulement de carrière, une reconnaissance à un métier qui pourtant demande nombres de compétence et des qualités d'adaptation et de disponibilité... Mais là-dessus pas un mot... Par contre, on imagine aussi y faire des « dîners mondains » dans le cadre de signature de mécénat... Et nouveau coup de poignard pour l'aspect culturel, la fin de la convention avec le Jeu de Paume qui organisait des expositions afin de récupérer un espace d'exposition et en faire la vitrine du CMN.

Le 10 septembre prochain aura lieu une visite du site Porte des Lilas en présence de l'ensemble des organisations syndicales (pour la CGT : Sophie

Méreau, permanence nationale, Elisabeth Mayeur, membre du CHS Paris, Francine Pin et Xavier Revaireau représentants du personnel des services du siège). La présidente, différentes directions, la médecine de prévention... seront également de la partie.

Nous ne manquons pas de vous tenir informer lorsque nous aurons plus d'éléments mais n'hésitez pas également à nous contacter dès le 11 septembre si vous le souhaitez.



# CTP du 23 juin

## Rambouillet entre dans l'antre du CMN

### Approbation du procès verbal du 12 février

Petit problème technique en matière de représentativité noté dans le procès-verbal : le nombre de titulaires CGT est insuffisant, le CMN s'engage a rectifié le PV.

### Vote pour à l'unanimité

#### Suites du CTP du 12 février

On revient sur la « privatisation » du **gardiennage de nuit de la Villa Savoye**. M. Deprost, directeur général, rappelle que le contrat est passé jusqu'au 31 décembre 2010 et, espérant que les travaux seront finis d'ici là, on reviendra au fonctionnement antérieur : la sécurité sera assuré par un agent d'accueil et surveillance logé sur place.

Un **groupe de réflexion sur les missions des TSC** aurait dû être mis en place. Le CMN a pris du retard notamment car il préfère déjà mettre en place un « organigramme normé » des monuments pour ensuite y insérer les missions susceptibles d'être remplies par les TSC. Un organigramme normé a été présenté lors d'autres réunions et concerne la château comtal de Carcassonne. Il reprend les différents services que l'on peut déjà connaître sur les monuments (caisse, administration, surveillance, entretien, médiation culturelle...) sauf les jardins puisque sans objet pour ce monument. La réflexion est en cours et rien n'est encore arrêté, rendez-vous à la rentrée de septembre (ou très certainement la rentrée universitaire d'octobre...). La CGT a réitéré sa demande d'une cartographie des besoins en TSC sur l'ensemble du territoire. Cartographie des besoins existants et une projection des besoins à venir (estimation d'une augmentation de 20% de TSC dans les prochaines années). La direction nous répond que cela se fera en lien avec l'organisation type des monuments. Une note a bien été envoyé aux administrateurs sur les **conventions mécénat**. Réglementairement, tout agent a droit d'en faire, nous attirons l'attention que cela ne se fasse pas au détriment des mesure de sécurité des biens et des personnes pour lesquels les agents d'accueil et de surveillance. Si, compte tenu des maigres salaires,

il est positif que chacun puisse arrondir ses fins de mois que cela ne se fasse pas en dépit du bon sens...tout cela se fait de toute façon sous l'entière responsabilité des administrateurs.

Le **chantier sur les règlements intérieur et de visite** sera réouvert dès que le département juridique sera constitué. Voici l'un des sept travaux d'Hercule (avec le statut des contractuels, l'observatoire de la précarité...) à venir.

Comme topé lors du CTP du 12 février, la direction du CMN et les organisations syndicales ont suivi une présentation sur la **formation « Accueil : un état d'esprit »**. Certains d'entre nous la suivrons certainement dans son entièreté car une journée de présentation ça fait court...très court pour avoir une véritable vision.

#### Modification des horaires de travail de l'abbaye de Beaulieu-en-Rouergue

Petit mise en situation historique de cette belle abbaye cistercienne que beaucoup d'entre nous ne connaissent pas. Elle fut fondée en 1144 dans la vallée de la Seye et connut pendant plusieurs siècles une certaine prospérité. Vendue comme bien national à la Révolution, elle fut en partie démantelée et transformée en exploitation agricole. 1960, elle fut racheté par des amateurs d'art et avec l'aide de l'Etat fut sauvée de la ruine. Elle fut donnée à la CNMHS (caisse nationale des monuments historiques et des sites), devenue entre temps le CMN. Malheureusement ce monument est fermé cinq mois par an dû à sa très faible fréquentation.

Les horaires de travail n'étaient jamais passés à ce jour en CTP, on revient donc à une situation un peu plus réglementaire (même si nous ne votons pas sur des règlements intérieur et de visite). Cela est donc un premier bon point. La pause méridienne passe de 2 heures à 1 heure 30, un deuxième horaire décalé est instauré durant la moyenne saison et permettent une meilleure organisation du travail. Discours de l'administration à qui nous avons demandé qu'à l'avenir nous soit transmis le compte-rendu des réunions avec les personnels dans le dossier. Le CMN s'y est engagé de même que de

fournir ceux de Beaulieu et Gramont dans les jours prochains. Nous avons la veille appeler les collègues pour savoir s'ils étaient d'accord avec les modifications, nous avons reçu une réponse affirmative en conséquence nous avons voté pour ces modifications puisqu'elles apportent quelques améliorations des conditions de travail et que les personnels y sont favorables.

### Vote Pour à l'unanimité

#### Modification des horaires de travail et d'ouverture du château de Gramont

Ce château est l'une des cinq propriété du CMN. C'est une demeure de la Renaissance ayant conservé un corps de bâtiment médiéval élevé sur les bases d'une tour du 13<sup>ème</sup> siècle. Deux agents contractuels y sont affectés. Des vacataires saisonniers viennent renforcés l'équipe en haute saison. Voici les points positifs de cette modification : alors que le monument était fermé deux mois par an, il ouvre dorénavant sur réservation, le monuments ferme une demi-heure plus tôt (17h30) en basse saison et une demi-heure plus tard en haute saison (18h30) en juillet et août. En raison d'un un effectif qui nous semble insuffisant, nous nous sommes abstenus sur ces modifications.

### Vote Pour : CMN et CFDT Abstention : CGT et FO

#### Réorganisation du siège : bilan d'étape

Au 1<sup>er</sup> juin, 156 fiches de poste ont été publiés. Encore en cours, le service photo. Tous les agents ont postulé sur leur poste à l'exception de deux. La DRH se tient à la disposition de tous ceux qui auraient encore des interrogation. Des CCP ont eu lieu le 4 mai pour une présentation. Groupe 1, un seul agent, pas de changement. Groupe 2 : 2 changements de niveau et 2 changements de groupe. Groupe 3 reporté mais on sait qu'il y a un changement de groupe et 2 changements d'indice. C'est lors du CTP du 12 février que la CGT avait arraché (et le mot n'est pas trop fort) la tenue de ces CCP pour des raisons d'équité et de transpa-

rence. Il aurait été très étonnant qu'il n'y ait aucun changement comme nous le disions depuis le début. Il est par ailleurs tout à fait légitime que des agents qui voient leurs missions et leur travail modifiés soient également requalifiés. Ces modifications montrent que cela ne pouvait pas se faire en catimini et que les représentants du personnels se devaient d'en être informés. Il est à noter que cela se fait hors PPI (parcours professionnel individuel) qui verront les changements d'échelon et de niveau en octobre et des changements de groupe en décembre).

Nous sommes revenus sur le fait qu'il n'y a eu aucune discussion sur l'organisation au niveau des départements. La présidente répond qu'il n'y a aucune obligation juridique. La DRH informe que sur les entretiens individuels conduits, les seules questions posées étaient d'ordre technique (intitulé de la fiche de poste, leur hiérarchie...). La présidente rappelle qu'en matière de hiérarchie pour les agents, il y a les chefs de service, les chefs de département et enfin les directeurs. Enfin, on a pu voir que tout n'était pas si limpide puisque le directeur général fait actuellement l'intérim de trois directeurs manquants : de deux choses l'une ou bien la fonction de directeur général laisse du temps libre pour autant de cumul ou bien nous avons affaire à un surhomme qui endosse toutes les casquettes possibles et imaginables ! Les recrutements avancés au niveau de la maîtrise d'ouvrage, des relations extérieures...

### **Arrivée du domaine national de Rambouillet dans l'escarcelle du CMN**

Depuis le 1<sup>er</sup> juin, le domaine national de Rambouillet est totalement géré par le CMN. Petite nouveauté puisque la laiterie de la reine et la chaumière aux coquillages en faisaient déjà partie. Dorénavant, c'est le domaine et son château qui les accompagnent. Il reste néanmoins encore une résidence présidentielle mais les venues du président de la République ou de son 1<sup>er</sup> ministre seront certainement moins fréquentes.

Depuis quelques mois, les remises en dotation n'existent plus. Plus besoin donc d'un avis en CTP. Néanmoins, Madame la Présidente a bien voulu que l'on maintienne un vote si les organisations syndicales le souhaitent, à l'unanimité donc le maintien du vote a

été approuvé de même d'ailleurs que la venue du ce monument au sein du CMN.

Néanmoins, nous avons attiré l'attention de la direction afin qu'un état des lieux soit fait (convention de logement, réglementation en matière de logement, de contrat...).

Le monument connaît actuellement un effectif de 31 agents. D'autres devraient arriver et afin de rendre le monument plus « attractif », la présidente du CMN a pris contact avec le maire de Rambouillet pour attribuer des logements sociaux.

### **Vote Pour à l'unanimité**

#### **Entretien annuel : démarche 2009 et perspective 2010**

Faute de temps, la nouvelle fiche d'entretien des contractuels, contrairement aux fonctionnaires, n'a pas pu être actualisée, sauf pour ce qui concerne la formation. L'année prochaine, les deux fiches d'entretien annuel (fonctionnaire, contractuel) devraient donc être identiques.

### **Points inscrits par la CGT**

#### **Fin de la convention d'occupation du Jeu de Paume à Sully**

La convention passée entre le Jeu de Paume et le CMN concernant la location d'un lieu à l'hôtel de Sully consacré à des expositions prend fin au 31 décembre. Mme Lemesle, présidente du CMN, y met un terme. Soit mais pour en faire quoi ? Ca ne sera pas encore pour l'amélioration des conditions de travail puisque cela se fera en principe nous dit le CMN avec un siège bis où les différents services dispersés dans Paris et même au-delà pour Emmerainville devrait se trouver réunis à moins d'une demi-heure de Sully.

Rien n'est encore vraiment décidé

#### **Point d'info sur les nouveaux locaux du siège**

On devrait en savoir davantage lors du prochain CTP, les choses étant actuellement en cours d'élaboration. Le message que la présidente Mme Lemesle essaie de faire passer est le suivant : une amélioration des conditions de travail (avec un local de jour, des bureaux plus spacieux et mieux équipés...). La recherche se ferait sur un immeuble de 3300 à 3900 m<sup>2</sup> facilement aména-

geable et pas à plus de 30 minutes de l'hôtel de Sully.

### **Fin de convention des audio-guides**

La convention concernant l'audio-guidage prendra fin en 2010. Le CMN n'a jamais présenté de bilan sur cette activité alors que plusieurs dispositifs ont été testés (audio-guide fait par le CMN, d'autre par des entreprises extérieures...). Six monuments ont fait appel à une délégation de service public (plus prosaïquement appelé « externalisation » ou « privatisation »). Pour le directeur du développement culturel, c'est la voie à préconiser, le légataire fait le boulot et le CMN récolte les pépètes. Sauf que le légataire ne le fait certainement pas gratuitement... Et cela s'en ressent sur les conditions de travail des salariés de ces entreprises (pas de pauses, dimanche payé comme un jour normal...) et sur le service rendu aux visiteurs (matériel en panne non remplacé, personnel absent et l'on fait appel inopinément aux agents des monuments...). La direction du CMN semble tomber des nues lorsqu'on lui « apprend » la chose. Ah mais en cas de problème, il faut les avertir. Sauf que les agents ne se tournent pas les pouces sur leur monument et qu'ils ne vont pas jouer les gardes-chiourmes. On nous répond également que c'est aux administrateurs de surveiller que le matériel est en bon état. Mais oui, mais oui, ils n'ont que ça à faire. Et pour un administrateur qui a deux, quatre, voire six monuments, il est évident qu'il va s'en charger...

Ce mode de visite complémentaire représente aujourd'hui entre 5 et 12 % des visites et est amené à se développer sans pour autant remplacer les autres types visites (commentée, conférence...). A la CGT, nous considérons que nous avons au sein de l'établissement toutes les compétences nécessaires pour que, de la conception à la mise à disposition des audio-guides, cela puisse se faire en interne sans avoir à passer par des entreprises extérieures comme cela se fait à Aigues-Mortes. Mais il est vrai que de nouvelles pistes sont déjà envisagées comme le téléchargement des contenus, la visite sur téléphone portable ou encore les supports « jetable », un comble à l'heure du développement durable...

### **Précarité : temps minimum de**

## travail quotidien (4 heures) et contrat mois par mois

Que tout le monde ne lise pas le Monuments-Infos, à la rigueur pourquoi pas. Mais que certains s'assoient sur les notes rédigées par la présidente du CMN, les circulaires ministérielles ou sur le statut de la fonction publique, là c'est plus possible ! Et une nouvelle fois, la CGT de dénoncer le recours abusif aux vacataires pour moins de quatre heures. Ah bon, c'est possible ? Ca existe encore nous rétorque le CMN ? Et bien à vos stylos, et faisons la liste : Azay-le-Rideau, Angers, les tours de La Rochelle... ainsi que les contrats au mois par mois. Une nouvelle pique de rappel va être faite à ceux qui ignorent que des textes réglementaires encadrent les vacataires qui ne sont ni des agents Kleenex (le « one shot » comme dirait l'ex-secrétaire général du domaine de Saint-Cloud) ni des salariés serviables et corvéables à merci.

## Point inscrit par la CGT et FO

# CHS Centre et Est du 4 juin Cluny 1100 ans et plus toutes ses dents !

### Cathédrale de Bourges

Le directeur du CMN a envoyé un courrier à l'ABF à propos de son refus pour l'installation d'une main courant dans l'escalier de la tour : pas de réponse ! Nous posons la question : si quelqu'un se blesse gravement en tombant dans l'escalier et porte plainte, qui est responsable, le CMN ou l'ABF ? Pas de réponse non plus !

### Palais Jacques Cœur

Les plans de réaménagement du nouvel accueil ont cette fois-ci été validés par la commission.

Les travaux devraient commencer fin 2009, les espaces seront plus réduits que dans le projet initial. Le système anti-incendie a été remis en état.

### Maison Georges Sand à Nohant

Les volets, qui sont source de difficultés pour les agents depuis longue date, seront changés à l'automne, le problème sera ainsi définitivement réglé ! Les améliorations demandées dans le local de jour ont été réalisées.

## Politique d'intégration des lauréats du repyramidage de la filière accueil et surveillance

Il y a déjà un an, la CGT interpellait le CMN sur la politique d'intégration des lauréats. En effet, alors que les consignes annoncées étaient l'intégration sur place des agents, le ministère revenait sur sa parole. Ainsi, les règles du jeu avaient changées pour les agents avant et après avoir passé l'examen. Une année donc où les agents avaient le choix entre la déception de ne pas réussir ou bien celle d'avoir réussi.. ! « Toutes nos félicitations ! Maintenant que vous êtes TSC, vous avez gagné le droit de quitter mari, enfants et maison ! Et encore bravo ! »

Nous demandons donc au CMN de donner des informations claires aux candidats.

Le CMN dit suivre les préconisations de la DAG (direction de l'administration générale). Nous demandons non seulement que le CMN communique une cartographie des besoins en TSC

et ISC sur les monuments mais également une cartographie « projetée » c'est-à-dire sur les besoins à venir dans les prochaines années.

## Autre point

### Projet d'organigramme normé pour les monuments

Le CMN envisage la mise en place d'un organigramme normé dans l'ensemble des monuments. Celui-ci reprendrait les différents services existants déjà (surveillance, caisse, comptoir, jardin, médiation culturelle, administration...) et serait adapté en fonction de la configuration de chaque monument (exemple un service jardin à Saint-Cloud ou Champs-sur-Marne mais pas à Carcassonne ou à au Panthéon...). Un organigramme est en cours au château comtal de Carcassonne et devrait être discuté avec les organisations syndicales en septembre et octobre. Cet organigramme normé devrait être généralisé sur l'ensemble des monuments à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### Bussy-Rabutin

Très peu d'améliorations depuis le dernier CHS : escaliers sans garde-corps, bandes antidérapantes qui ne seraient plus prioritaires... Permettre l'ouverture de l'issue de secours à l'extrémité de la galerie des rois semble plus compliqué que ce qui était prévu, la commission de sécurité du printemps 2008 ayant donné un avis négatif, de nombreux espaces ne sont pas ouverts au public... Une étude avec la direction de la maîtrise d'ouvrage est prévue pour construire un projet cohérent sur le site.

### Cluny

Depuis la mi-février, il n'y a plus d'administrateur à Cluny.

Le projet d'aménagement du nouveau pôle d'accueil principal est présenté pour être voté par ce CHS. Nous demandons que, en l'état actuel du projet, le vote soit dissocié puisque nous n'avons aucune proposition sur l'aménagement intérieur, nous ne pouvons voter que sur le bâti.

Après avoir discuté des modifications

demandées par les agents sur l'emplacement de la reprographie, nous rappelons que le stockage des réserves à l'étage pour le comptoir va à l'encontre de toutes les préconisations. Il est vrai que les meubles du comptoir de vente seront prévus pour loger une réserve de base, mais le fait de devoir mettre les cartons livrés sur

un chariot, le diriger jusqu'à l'ascenseur, puis jusqu'à la réserve principale est loin d'être le souhait des personnels!

Nous exprimons notre inquiétude en ce qui concerne les délais et les conditions de travail pendant la durée des travaux. L'année 2010 va voir affluer à Cluny des visiteurs de toute l'Europe pour célébrer le 1100<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'abbaye ; comment les agents pourront-ils accueillir tous ces visiteurs si les bâtiments ne sont pas terminés à temps ? Comment géreront-ils l'affluence sur un circuit de visite en travaux ? Pendant la période transitoire, rien n'a encore été pensé pour un lieu d'accueil du flux des visiteurs arrivant dans le cloître.

Beaucoup de questions sans réponses

et un délai court pour des aussi gros travaux...Nous faisons voter une motion pour faire venir Serge Lagache en inspection au début des travaux et nous rappelons que le CMN s'est engagé à finir les bureaux et salle de jour du premier étage avant de détruire ceux qui sont utilisés actuellement

Suite au grave accident de travail de l'assistante de l'administrateur (chute dans l'escalier), l'évaluation de son poste de travail par le médecin du travail a été présentée devant le CHS. Conclusion : il est globalement dangereux pour tout utilisateur. La solution

cueil contrôle des tickets.

### La Psalette

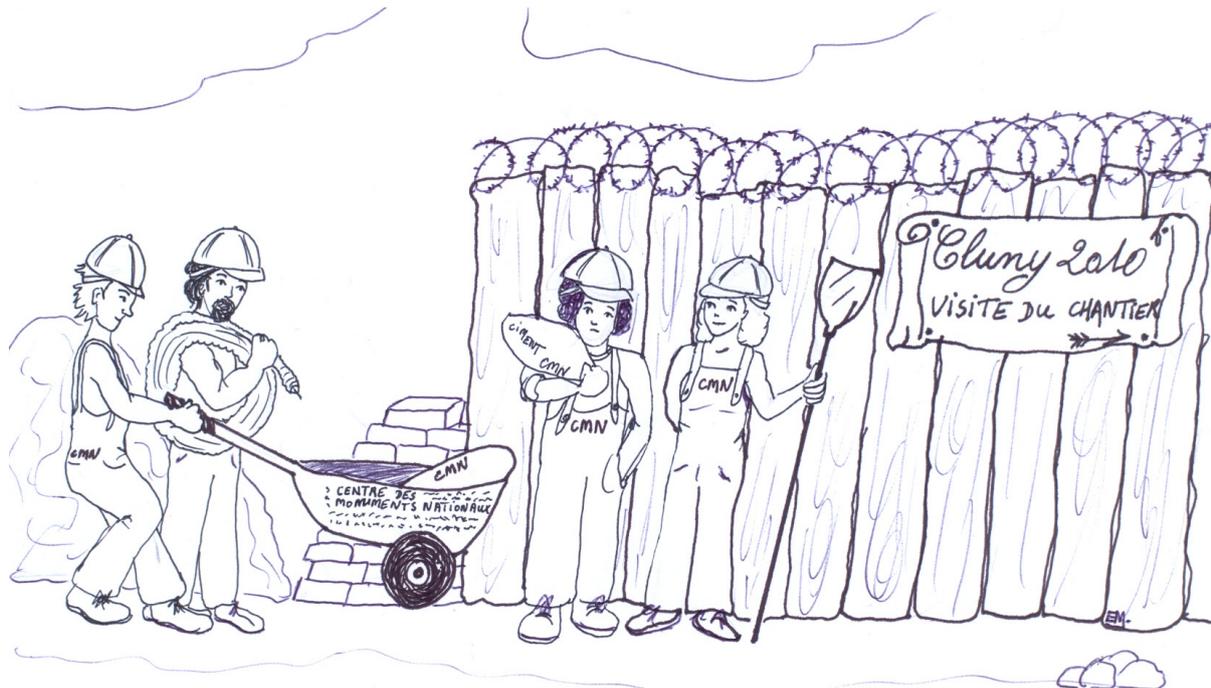
Le système Ramsès, reliant directement le cloître au commissariat et permettant l'intervention de la police en 10 minutes, semblait être une bonne solution. Il a été installé mais ne fonctionne pas ! Une réunion est prévue avec l'ABF qui a fait poser une grille entre le boîtier de contrôle et le poste des agents, qui ne dispose pas de la clef de la grille, bien sur !!! Nous demandons un éclairage avec détecteur de mouvement pour le passage

lisée suite à de nombreuses fissures), a été rassurante.

Nouveau projet : réaménager la grange pour y installer la billetterie-comptoir et y faire un espace de restauration. Des travaux urgents peuvent être effectués plus rapidement : bandes anti-dérapantes, ambiance thermique...Un poste d'agent supplémentaire a été prévu récemment, ce qui résout en grande partie les problèmes liés au travail isolé.

### Cathédrale de Chartres

Le chantier des sanitaires est en cours,



*Cluny 100 ans ...*

se trouve dans les nouveaux locaux administratifs qui auraient dû être terminés en 2008 !

### Bouges

Tous les sanitaires ont été rénovés. L'éclairage et le chauffage ont été mis aux normes.

### Azay le Rideau

De gros travaux ont été réalisés pour l'exposition psyché. Il reste des problèmes au niveau de la réserve du comptoir : elle était déjà insuffisante et avec l'arrivée de nombreux produits dérivés liés à l'expo, elle est nettement encombrée. Il est nécessaire de programmer une réflexion globale sur le comptoir. Une solution a été trouvée et sera testée jusqu'en septembre à propos de l'emplacement du point d'accueil

du régisseur. L'éclairage de sécurité a été réalisé.

### Châteaudun

Gros travaux réalisés et en cours dans l'aile dunois.

### Talcy

Le problème récurant est celui du local des jardiniers qui se trouve toujours dans des algecos. Actuellement le projet de construire un nouveau bâtiment est retenu mais l'étude n'a pas encore été lancée...De gros travaux ont été faits à Talcy avec le local d'accueil, le chauffage ; les agents en sont satisfaits, mais depuis de trop nombreuses années la situation pour les jardiniers reste au point mort !

### Fougères

L'étude sur la stabilité de l'édifice (réa-

il devrait s'achever en septembre ! Une analyse de l'air a été demandée, à préciser sur quels points avec le médecin du travail.

### La Motte-Tilly

Les travaux sur d'installations électriques vont commencer en fin d'année et dureront six mois. Une vidéosurveillance sera installée.

### Palais du Tau

Les travaux pour l'accessibilité aux personnes handicapées se dérouleront en deux tranches. Le problème des sanitaires ouverts sur la cour, utilisés par les SDF, sera résolu avec ces travaux. L'emplacement actuel des vestiaires sera investi par un ascenseur.

**La prochaine visite CHS aura lieu à Nohant**

Vu l'ordre du jour et la faiblesse des dossiers, ce CHS central s'annonçait des plus ennuyeux et des plus mornes. Profitant de la chaleur écrasante de cette journée estivale et de la proximité des grandes vacances, l'administration a sans doute, une fois de plus, tenté de nous endormir. C'était sans compter avec la délégation CGT en pleine forme qui, quelque heures auparavant, à largement participé à un sitting devant le Ministère de la Culture pour, une fois de plus, dire non à la RGPP, à la casse du service public culturel et aux suppressions d'emplois. Après cette action mémorable, il était impensable de débiter la séance sans une petite déclaration liminaire bien sentie dont nous vous résumons ici les grandes lignes.

## **Déclaration liminaire du SNMH-CGT :**

*Au lendemain de la nomination du nouveau ministre de la Culture, l'intersyndicale CGT, FSU et SUD a organisé ce 25 juin 2009, une journée d'action devant l'immeuble des Bons Enfants afin de dénoncer les suppressions massives de poste au sein de notre ministère (250 pour la seule administration centrale et plus de 1000 à l'échelle de tout le Ministère) résultant de la mise en œuvre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). Les organisations syndicales ont exigé de M. Frédéric Mitterrand de sursoir à la réorganisation de l'administration centrale et de repousser les instances devant valider les décrets de la future organisation du Ministère. Ainsi, ce sont plus de 500 agents, tous secteurs confondus (CMN, Archives, BNF, musées, archéologues, écoles d'architecture, DRAC/SDAP, administration centrale...), qui sont venus manifester leur colère et ont bloqué la circulation de la rue Saint-Honoré pendant près de deux heures. Des personnalités du monde politique sont également venues accorder leur soutien à notre cause et ont exprimé leur solidarité avec les agents du Ministère au cours de différentes prises de parole. Étaient notamment présent : M. Jacques Ralite, sénateur, anciennement membre du Conseil d'Administration du CMN, Mme Marie-George Buffet, députée et secrétaire générale du PCF, M. Benoît Hamon, député européen et porte-parole du Parti Socialiste, M. Patrick Bloch, député socialiste et membre de la commission Culture à l'Assemblée Nationale, M. Marc Dolez, co-fondateur du Parti de Gauche, ainsi*

*que plusieurs responsables syndicaux des secteurs du spectacle et de la presse (RFI, syndicat des journalistes, AFP...). Des personnels du CMN était également présent, car la RGPP touche aussi les établissements publics comme le notre, via, notamment, l'exigence de développer les ressources propres à outrance, au mépris des missions de service public culturel.*

## **Procès-Verbal du CHS central du 2 février 2009**

Multiplés erreurs, inexactitudes, propos interprétés... A vouloir faire trop synthétique et à trop résumer les débats, le CMN fini par vider le PV de tout son contenu. Résultat: on y comprend plus rien ! **La CGT a donc refusé de voter et a demandé une réécriture du PV** qui sera de nouveau examiné au prochain CHS.

## **Suivi des points et suites données**

### **Organisation des CHS**

La CGT avait demandé à ce que les CHS ne se tiennent plus les lundis, à cause des difficultés pour les délégués de province, contraint de partir la veille, la plupart étant en emploi posté et donc de service un dimanche sur deux. La direction s'est de nouveau engagé à convoquer les CHS les mardis ou les jeudis. Le prochain CHS sud-est se tiendra à Aix-en-Provence. En effet, la Préfecture de Montpellier avait la fâcheuse tendance à réquisitionner la salle au dernier moment obligeant plusieurs fois le CMN à annulé ce CHS et à le rapatrier à Paris, ce qui était toujours très pratique !

### **Avances et frais de déplacement**

La CGT a maintes fois dénoncé le fait que les agents devaient prendre en charge les coûts de transport lors des déplacements pour siéger dans les instances ou encore lors des stages de formation, le CMN tardant souvent deux bons mois avant de rembourser. Il existe bien sur la possibilité de faire une demande d'avance de frais mais celle-ci ne couvre que 75% des dépenses, les 25% restant étant remboursés plus tard. Même si au final, les agents finissent par être remboursés, les salaires au CMN étant loin d'être mirobolant, il est toujours difficile de sortir

les 2 ou 300 euros que peuvent coûter un déplacement. La direction nous a déjà répondu qu'un marché national doit être élaboré afin de mettre en place une sorte d'agence de voyage chargée de gérer les déplacements des agents. Cette démarche est toujours en cours.

## **Médecine de prévention pour l'Île-de-France**

Un nouveau médecin coordonnateur, le docteur Tancer, vient d'être nommé pour la région Île-de-France. Il sera chargé de réorganiser le service de médecine de prévention du Ministère afin que chacun puisse bénéficier de la visite médicale obligatoire, ce qui, vu le manque de moyens et d'effectif, était loin d'être le cas. Il y a actuellement 5 médecins à temps partiel (soit 2,8 équivalents temps plein), qui seront prioritairement chargé de suivre les personnels de l'administration centrale du Ministère, de la DRAC, des SDAP, et des musées SCN. Quant aux établissements publics comme le CMN, ils ne sont hélas pas prioritaires ! Cependant, une circulaire ministérielle est en cours d'élaboration, elle devrait permettre aux établissements publics d'avoir recours aux services de médecine du travail inter-entreprises, comme c'est le cas dans le privé.

## **Suites de l'incendie au château d'Angers**

Suite à l'incendie qui a ravagé une partie du château en septembre dernier, un bilan devait être tiré, ainsi qu'un retour sur expérience après l'intervention des pompiers. Une synthèse devrait nous être présenté au prochain CHS. Cet incident a également été l'occasion de lancer une réflexion autour du système d'accrochage des œuvres, dans nos monuments. En effet, la tapisserie de l'Apocalypse était jusqu'alors accrocher par un système d'œilletons qui, certes, protège l'œuvre contre le vol, mais ne facilite pas son décrochage en cas de nécessité d'évacuation rapide (en cas d'incendie par exemple). Voilà une délicate question sur laquelle devra se pencher le futur directeur scientifique; espérons qu'il n'y ait pas d'accroc !

## **Avis de tempête à Carcassonne.**

Au dernier CHS, nous avons dénoncé les dysfonctionnements au niveau de la hiérarchie locale (injoignable pour l'oc-

casion) qui avait conduit à l'ouverture du site alors que l'alerte rouge avait été donnée, mettant ainsi potentiellement en danger les personnels et les visiteurs. Fort heureusement le monument a été fermé très rapidement, sans que personne ne soit blessé. Une enquête a eu lieu et devrait déboucher sur une meilleure coordination avec les services de la préfecture. Les conclusions seront présentées au prochain CHS sud-est.

### Amiante, plomb et autres substances

Rappelons qu'il s'agit d'une obligation réglementaire pour l'établissement. Globalement l'amiante est assez peu présente dans nos monuments et la plupart du temps sous forme solide et non friable. En revanche, on peut trouver du plomb dans les anciennes canalisations ou dans les peintures. Dans les deux cas, d'important travaux doivent être mis en œuvre afin de préserver la santé des agents. Un bilan exhaustif doit nous être présenté prochainement. Nous avons également fortement interpellé le CMN sur les questions du salpêtre. D'autant que nous avons porté à la connaissance de la direction, le cas d'un agent empoisonné pour avoir été exposé au salpêtre dans son logement de fonction. D'après le

médecin de prévention, la toxicité du salpêtre n'est pas avérée, c'est une moisissure parfois présente avec le salpêtre qui a été la cause de l'intoxication. Le salpêtre étant présent dans beaucoup de nos monuments, la vigilance reste de mise.

### Ambiance thermique à la Sainte-Chapelle et ailleurs...

L'année dernière, les agents de ce monument avaient adressés une pétition à Mme Lemesle, dans laquelle ils dénonçaient leurs conditions de travail extrêmement difficiles pendant la période hivernale alors que la température tombe bien souvent en dessous de

zéro. Au cours du CHS central du mois de février, la CGT s'était fait le relais des agents mais curieusement notre intervention ne figure pas au procès-verbal... il était notamment question de monter des groupes de travail avant le prochain hiver, afin de trouver des solutions globales, car bien évidemment, la Sainte-Chapelle n'est pas le seul monument où les agents souffrent du froid. Cette fois, la DRH l'a promis, les groupes de travail se réuniront en septembre. Pour le cas particulier de la Sainte-Chapelle, la mise en place d'un vrai système de chauffage est dans l'immédiat impossible car le réseau électrique est trop ancien et ne supporterait pas une installation récente. En attendant les travaux de rénovation du réseau électrique, un sas à l'entrée devrait être aménagé, le projet sera présenté au prochain CHS Paris. Par ailleurs, l'intervention sur certains monuments comme les cathédrales pose problème, puisque l'État en est

souhaitant suivre la formation SSIAP. Rappelons qu'il s'agit d'une formation qualifiante et diplômante, exigée de plus en plus fréquemment par les autres grands établissements publics. Très lourde et surtout très coûteuse, le CMN s'est tout de même engagé à répondre favorablement aux demandes des agents. D'ores et déjà, M. Lagache, Inspecteur Hygiène et Sécurité, s'est proposé d'intensifier les formations internes en matière de sécurité et d'incendie.

### Souffrance au travail au Palais-Royal et à la Colonne de Wimille

La Direction des Ressources Humaines s'est rendue sur place afin d'y rencontrer les agents. De nouvelles fiches de postes ont été élaborées et les missions de chacun ont été clairement définies. Cette simple démarche suffira-t-elle ? L'avenir nous le dira.

### Migraines ophtalmiques à l'Arc de Triomphe

Nous avons relayé les plaintes des agents du comptoir de vente concernant de fortes migraines sans doute dues aux problèmes d'éclairage. Le médecin de prévention nous a affirmé avoir rencontré l'ensemble des agents concernés, selon elle il n'y aurait aucun lien de cause à effet. Toutefois, toute la lumière devra être faite sur la question !



le propriétaire et le maître d'ouvrage. Comme solution palliative, l'administration a proposé de renforcer la dotation habillement avec notamment l'achat de d'équipement de protection individuel (parka, manteau...). Pour sa part, la CGT a proposé la mise en place de modulations horaires (sous forme de récupération) pour les monuments particulièrement difficiles, ce qui aurait aussi comme effet d'en améliorer l'attractivité

### Formation à la sécurité et incendie

Au précédent CHS, nous avons relayé la demande de nombreux agents

### Utilisation des véhicules pour les besoins de service

Le CMN ira-t-il jusqu'à « customiser » le véhicule personnel des agents ? On peut en effet se poser légitimement la question étant donné que beaucoup utilisent leur propre voiture pour des besoins de service, bien souvent à la demande de leur hiérarchie et, bien sûr, sans aucun ordre de mission ni prise en charge des frais. Que se passe-t-il en cas d'accident ? Y a-t-il reconnaissance comme accident de travail ? Qui est responsable ? Autant de questions qui ne peuvent rester en suspens. En 2002, une note globale sur le risque

routier a été diffusée, dans laquelle il était rappelé les différentes conditions d'utilisation des véhicules personnels et des véhicules de service. Une nouvelle note a été envoyée en avril 2008 afin de rafraîchir la mémoire aux administrateurs, à eux ensuite de diffuser l'information aux personnels concernés.

### **Formation CHS obligatoire**

Réglementairement, les représentants du personnel siégeant en CHS doivent bénéficier **d'une formation obligatoire de cinq jour minimum** au cours de leur mandat (décret 82-453 du 28 mai 1982, article 8). Pour le CMN, cette formation est dispensée par l'inspection du travail et se décompose en deux modules de 3 puis 2 jours. Si en règle générale les agents bénéficient bien de la première formation, la plupart attendent toujours le deuxième module alors que nous arrivons en fin de mandat ! La DRH et la Présidente se sont une nouvelle fois engagées à faire le point sur les formations obligatoires avant la fin de l'année.

### **Font-de-Gaume touche le fond.**

Voilà plus de 10 ans que le CMN promet aux agents de ce site un réaménagement de leur poste de travail et un local de jour. Il serait temps, vue les conditions de travail calamiteuses dans lesquelles travaillent ces agents. Voilà deux CHS (donc 1 an) que la CGT insiste et interpelle fortement la direction sur l'extrême urgence de la situation. Face à notre action (et à celle des agents), le CMN a enfin décidé de réagir en remettant au goût du jour le projet « mezzanine », malheureusement, la dernière étude en date a conclu à une trop grande fragilité de la structure; donc retour à la case départ. Il est désormais question de réhabiliter un vieux bâtiment XIXème qui se trouve de l'autre côté de la route ! Quand on sait que ces locaux seront aussi destinés à accueillir des scolaires, on peut légitimement se poser la question de la sécurité du public et des agents... Décidément, on touche le fond à Font-de-Gaume !

### **Rapports sur les accidents de service survenus en 2008. Chiffres en hausse, aïe ça fait mal !**

Avec 71 accidents de travail, l'année 2008 connaît une augmentation de 6,2 % par rapport à 2007. Ce sont surtout les accidents de trajet qui augmentent (au nombre de 19) mais les accidents

sur les sites (hors trajet) ont tout de même progressé de 13 %. Les accidents sont, certes plus nombreux mais moins graves. Si les accidents n'occasionnant pas d'arrêt de travail augmentent, en revanche les accidents suivis d'arrêt long diminuent fortement. De même, on constate une baisse du nombre global de jours d'arrêt. Sur les données qui nous ont été présentées, on pourra déplorer qu'elles tiennent uniquement compte des effectifs permanents (sans les vacataires) pour nous dit-on raisonner à effectif constant et permettre des comparaisons d'une année sur l'autre. Si la démarche nous semble logique, il faudrait quand même à l'avenir que nous soient présentés des chiffres sur les vacataires.

Concernant la répartition par site, le domaine de Saint-Cloud est toujours et encore en tête du classement, avec 7 accidents, soit 13 % du total, devant les services du siège qui, tous sites confondus, totalisent 6 accidents (11 % du total). Viennent ensuite Angers avec 5 accidents (10 % du total), l'Arc, le Mont-Saint-Michel et Pierrefonds avec 4 accidents chacun, La Rochelle, 3 accidents puis Carcassonne, Carnac, la Conciergerie et le Panthéon, avec 2 accidents chacun. 11 autres sites n'ont compté qu'un seul accident. Saint-Cloud est donc le site la plus accidentogène de par son étendu (450 hectares) la structure de ses métiers (jardin et maintenance) et de par ses effectifs puisqu'il emploie près d'une centaine d'agents. Au-delà de ce simple constat, peut être faudrait-il avoir des éléments de comparaison avec un site de même nature afin de pouvoir véritablement apprécier les chiffres. Au sein des monuments du CMN, le domaine de Rambouillet serait celui qui s'en rapprochait le plus mais avec une trentaine d'agents seulement.

Sur les causes des accidents, plus de la moitié sont dû aux chutes de personnes (56 %) avec, comme corolaire une recrudescence des lésions musculaires, ligamentaires ou des contusions (70 %). En 2007, une note sur les chutes de personnes avait été très largement diffusée, afin d'orienter les actions de prévention dans ce domaine. De même, un des thèmes de travail du réseau ACOMO a porté sur les chutes de hauteur. Ces actions constituent certes un bon début de réponse au problème et restent indispensables mais néanmoins insuffisantes. La situation ne pourra

réellement s'améliorer qu'en intervenant sur l'environnement de travail et les aménagements. Mais quand on connaît la difficulté à poser de simples bandes anti-dérapantes dans les escaliers les plus dangereux, on se dit que le CMN a encore du chemin à faire.

Au niveau de la répartition par catégorie, les personnels les plus touchés restent les agents de surveillance (38 % des accidents). Viennent ensuite les agents d'entretien/maintenance (19%), les jardiniers (15%), puis les administratifs (15 %) et enfin le personnel des billetterie et comptoirs (12 % des accidents). Ces chiffres sont certes très intéressants mais ne nous renseignent pas sur les risques de chaque métier, puisque très logiquement les accidents sont plus nombreux là où les effectifs sont les plus importants (accueil et surveillance). Nous avons donc demandé que soit calculé un taux de gravité pour chacune des catégories.

### **Mesures de prévention contre la grippe A**

Une note à l'attention des administrateurs a été diffusée en mai dernier, elle ne fait que rappeler les mesures de bon sens en matière d'hygiène pour limiter les risques de contamination. Les administrateurs sont également tenus de signaler à la DRH, « *tout mouvement vers/en provenance des zones à risque* », et surtout d'« *éviter les situations de promiscuité (< à 1 mètre)* ». Cette dernière recommandation, bien que logique, tient plutôt du vœux pieu lorsqu'on connaît les locaux et la configuration de certains de nos monuments ! Que ce soit à la billetterie de Saint-Denis (où s'entassent 3 caissiers dans 9 m<sup>2</sup>) ou encore les Tours de Notre-Dame (où les escaliers sont extrêmement étroits) pour ne citer que ceux là. Parallèlement, le CMN s'est efforcé de mettre en place une « cellule de crise », en lien avec le Ministère, chargée pour le moment de surveiller l'évolution de la situation. Si le niveau d'alerte de l'OMS venait à être relevé des mesures de réquisition de personnels pourraient être mises en place afin de limiter le plus possible les déplacements. Enfin, le niveau d'alerte maximum entrainerait la fermeture totale des monuments. Sans tomber dans la psychose, il convient tout de même de rester extrêmement vigilants, surtout à partir de cet automne où l'OMS prévoit une aggravation de la pandémie.

### Animation du réseau ACMO

Actuellement, 80 % des sites sont couverts par des ACMO, mais même s'il est en augmentation ce chiffre n'est pas satisfaisant car c'est l'ensemble des sites qui, règlementairement, devrait être couvert. Or, on constate qu'un certain nombre de monuments n'ont toujours pas d'ACMO. L'action en cours porte sur les chutes de hauteurs, pour l'instant seuls 2/3 des sites ont répondu. Il s'agit de répertorier les risques potentiels liés à un dénivelé supérieur à 50 centimètres. L'attention doit être en particulier portée sur les portes s'ouvrant sur le vide, les trappes ainsi que sur les sols fragiles ou instables. Les ACMO ont également travaillé sur les problématiques liées au travail en hauteur. Ce type de risques et de situations étaient par ailleurs déjà connus, qu'il s'agisse des opérations d'élagage pour les jardiniers ou le changement d'ampoule pour les agents de maintenance. A cela s'ajoute d'autres situations néanmoins plus rares comme le travail sur chéneaux ou l'entretien des gouttières.

A la demande de la CGT, l'action future portera sur les problèmes d'éclairage. En effet, nous avons pu constater au travers des CHS successifs, de nombreux risques liés à l'éclairage. Bien que les problématiques et les situations soient très différentes d'un monuments à l'autre, il nous a paru primordial que l'établissement agisse de façon transversale et globale. L'action va donc porter à la fois sur les postes de travail et les parcours de visites, que ce soit en intérieur ou en extérieur. Cette analyse devra se faire en lien avec une description des tâches sur chacun des postes de travail afin de savoir avec

précision quelle réponse apporter (renforcement de l'éclairage, éclairage d'appoint, éclairage réglable...). Seront également étudiés les phénomènes d'éblouissement (direct ou indirect, en intérieur ou en extérieur) ainsi que les phénomènes de contraste, lorsque l'on passe sans transition, d'un milieu éclairé à un milieu sombre et vice-versa. Une réflexion sera aussi entamée sur les locaux aveugles et les différents types d'éclairages (lumière naturelle, néon, ampoule...). Si ce type de réponse est, bien entendu, indispensable, les seules recommandations d'usage restent insuffisantes. Il faut aussi qu'elle soient accompagnées d'un réel programme d'action en matière d'aménagement.

### Point sur l'installation de défibrillateurs automatiques

Très prochainement, des défibrillateurs automatiques devraient être installés dans les monuments. L'Inspecteur Hygiène et Sécurité (IHS) va entamer une étude, en lien avec la médecine du travail et les pompiers, afin de sélectionner le type d'appareil à installer. L'ordre de priorité pour les premiers monuments à être équipés sera déterminé en fonction des chiffres de fréquentation, des difficultés physiques qu'ils peuvent présenter pour le visiteur et du délai d'intervention des secours. Actuellement, 53 monuments répondent aux critères mais dans un premier temps, ce sont 10 monuments qui seront équipés d'ici la fin de l'année, sachant que le Mont-Saint-Michel en est déjà pourvu, le Palais-Royal peut disposer de celui du Ministère et la Conciergerie et la Sainte-Chapelle de celui du Palais de Justice. Pour que cet appareil, destiné à sauver des vies, soit

vraiment utile, il faut impérativement que les agents soient formés, d'une part à son fonctionnement mais aussi et surtout en secourisme. Aujourd'hui 153 agents du CMN sont formés aux premiers secours, l'installation de ces appareils peut être l'occasion d'une piqûre de rappel.

### Question diverses.

#### Étiquetage des produits dangereux

Une plaquette présentant les nouveaux pictogrammes devrait être prochainement diffusée aux ACMO.

#### Fiches travaux

Avec la mise en place de la nouvelle Direction de la Maîtrise d'Ouvrage (DMO), de nouveaux outils informatiques devraient voir le jour afin de mieux rendre compte de l'évolution et de l'avancement du programme des travaux. Ces nouveaux outils devraient être mis en place d'ici un an.

#### Situation au château d'If

La CGT a une nouvelle fois interpellé la direction sur le danger que présentait l'instabilité du quai nord de l'île d'If. Le DMO nous a affirmé que la fissure qui menace le quai fait l'objet d'une surveillance constante et que des relevés sont pratiqués de manière régulière, complétés dernièrement par un diagnostic sous-marin. D'après cette étude, la situation n'est pas préoccupante, à terme il est néanmoins prévu d'intervenir sur le quai à l'occasion de futures opérations de restauration du château. Les crédits devraient prochainement être délégués à la DRAC.

### Calendrier CHS:

CHS Sud-Est	Jeudi 24 septembre
CHS Nord Ouest Ile-de-France	Jeudi 15 octobre
CHS Sud-Ouest	Jeudi 5 novembre
CHS Paris-Emmerainville	Jeudi 26 novembre
CHS Centre et est	Jeudi 10 décembre

### Calendrier CCP:

Collège 1 (groupe 1)	Jeudi 8 octobre 14H30
Collège 2 (groupe 2)	Vendredi 9 octobre 9H30
Collège 3 (groupe 3)	Vendredi 9 octobre 11H30
Collège 4 (groupe 4)	Jeudi 8 octobre 16H30



## Communiqué

### LES LOGEMENTS DE FONCTION N'ONT RIEN D'UN PRIVILEGE

C'est en plein cœur de l'été que l'information a été rendue publique : Eric WOERTH veut diminuer drastiquement le nombre de logements de fonction et rendre beaucoup plus onéreux ceux qui demeureront.

On appréciera d'abord la méthode. C'est à travers un article au Projet de Loi de Finances 2010 que cette mesure est envisagée. Concertation préalable avec les organisations syndicales représentatives : zéro ! Décidemment, Eric Woerth est au dialogue social ce que Tino ROSSI était au hard-rock : antinomique.

Sur le fond, les appartements concédés aux agents pour nécessité absolue de service ou d'utilité de service ne sont ni un passe-droit, ni un privilège. Rappelons d'ailleurs que les ayants droit, dans leur très grande majorité, paient une redevance – certes inférieure au prix du marché, ou déclarent un avantage en nature pour lequel ils sont imposés, et sont assujettis à des astreintes (présence obligatoire en dehors des horaires de travail, être joignable à toute heure, astreintes de sécurité la nuit, les week-ends, les jours fériés...).

Ce qu'envisage le Ministre relève à la fois de la démagogie et de l'injustice. D'ailleurs, si demain, il n'y avait plus d'agents de la Fonction Publique pour veiller sur les établissements et les biens de la nation, ces tâches seraient confiées à des officines privées qui, dans tous les cas, coûteraient plus cher aux contribuables et, le plus souvent, seraient loin d'offrir les mêmes garanties.

Pour la CGT, de véritables réformes sont à mener. Par exemple, rendre plus transparents et démocratiques les critères et les procédures d'attribution de ces logements, mieux en définir les astreintes...

Visiblement, plus soucieux de l'effet d'annonce, Eric Woerth a choisi un chemin opposé, contraire à l'intérêt des personnels et des citoyens.

Comme d'habitude est t'on tenté de dire.

Montreuil le 5 août 2009

# AP CMN (Association des Personnels du CMN) Y'en aura pour tout le monde !

L'année dernière, alors que Mme Lemesle, était fraîchement nommée à la tête de notre établissement, elle tentait de rayer d'un trait de plume l'association du personnel (MCL) et si ce n'est l'intervention du SNMH-CGT pendant la dernière assemblée générale et lors du CTP du 16 juillet 2008, elle y serait certainement parvenue.

Où en est on un an après ? La gestion des tickets-restaurant n'est plus du ressort de l'association mais a été reprise par la DRH. On aurait pu s'en réjouir si seulement la distribution en avait été étendue à l'ensemble des agents de province ce qui, malheureusement, est encore loin d'être le cas.

Concernant l'association MCL, aucun appel à cotisation n'a été fait pour l'année 2009 il n'y a donc eu aucun adhérent et, de fait, aucune activité n'a été proposée. On aurait alors pu penser que l'association était en train de mourir de sa belle mort... Que nenni ! Le SNMH-CGT n'a eu de cesse ces derniers mois de travailler au maintien d'une association des personnels au CMN ! Pas telle qu'elle existait jusqu'à présent mais en la faisant évoluer de manière à étendre ses activités et prestations à l'ensemble des personnels du CMN.

Hélas, trois fois hélas, les actuels res-

ponsables de MCL en ont décidé autrement. En mai dernier, les membres du conseil d'administration se sont à l'unanimité prononcés contre l'évolution proposée et on fait savoir qu'ils « ne souhaitent pas s'associer à la réflexion future sur les nouveaux statuts ».

Qu'à cela ne tienne, nous avons donc proposé à l'administration de créer une nouvelle association des personnels. C'est ainsi qu'avec les autres organisations syndicales représentatives au CTP du CMN, nous avons déposés cet été à la Préfecture de police de Paris les statuts de l'Association des Personnels du Centre des Monuments Nationaux (AP CMN). D'ores et déjà, un bureau provisoire composé de 4 courageux pionniers a donc été constitué dans l'attente de la désignation des futurs dirigeants.

**L'AP CMN sera réellement ouverte à l'ensemble des personnels du Centre des Monuments Nationaux – titulaires, agents mis à disposition, contractuels et vacataires – en activité ou à la retraite de Paris et de Province.** Pour 2009 et de manière exceptionnelle, la cotisation d'adhésion à l'AP CMN a été fixée à 1 euro symbolique. Cela permettra ainsi à l'association de convoquer ses membres à une assemblée générale

pour constituer le prochain conseil d'administration et le prochain bureau. Chaque membre de l'association pourra se porter candidat.

Pour que cette adhésion ne soit pas qu'un simple droit de vote, l'AP CMN mettra en place pour les derniers mois de 2009 une activité de type billetterie (cinéma, spectacles, parcs de loisirs...). Le programme d'activités sera bien évidemment étoffé dès 2010 en fonction des orientations que prendra la future direction de l'association et des attentes de ses membres.

Dans ce contexte, les adhérents 2008 de MCL ont dû recevoir il y a peu une convocation pour une assemblée générale le 10 septembre ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes 2008 ainsi que la dissolution de MCL. Si cette dissolution se confirmait, les actifs de l'association serait reversée à l'AP CMN afin que puisse être mis en place le plus tôt possible et sans adhésion préalable les prestations « bons rentrée scolaire » et « cadeau de Noël » étendues à tous les agents de l'établissement.

Pour la première fois une association pour et par les personnels !

## CCP du 10 juillet

Le vendredi 10 juillet s'est tenu à l'Hôtel de Sully une réunion préparatoire en prévision de la CCP du mois d'octobre prochain sur les transformations d'emplois (changements de groupes dus à une évolution des missions et plus grandes responsabilités). En effet, depuis l'année dernière, cette réunion se tient en amont de l'élaboration du budget, afin que les organisations syndicales puissent faire leurs propositions et que celles-ci soient bien intégrées dans le budget pour l'année à venir.

Au delà des cas individuels les plus criants (tout groupes confondus), la CGT a tenu à exprimer une revendication beaucoup plus large. En effet, de nombreux agents du groupe 1 (groupe de rémunérations les plus basses) exercent de fait certaines mis-

sions et responsabilités qui vont bien au delà de leur qualification. Ainsi, sur les monuments, on ne compte plus le nombre de « caissiers-vendeurs », qui font office de responsables de comptoirs en prenant en charge toutes les missions y afférant, comme la gestion des stocks, l'animation commerciale, parfois de l'encadrement intermédiaire... De même certains « préposés d'entretien et de gardiennage » exercent des missions bien plus riches que ne le laisse entendre leur qualification, par exemple le contact avec la presse, la prospection, les relations avec les offices de tourisme, l'animation dans les salons, etc. quand ceux-ci ne font pas en plus fonction de responsable de comptoir ou de régisseur. Ainsi, la CGT revendique que tous ces cas soient réévalués au regard des missions réelle-

ment exercées, par une requalification et un passage en groupe 2.

De même, le CMN doit repenser la place des régisseurs dans la grille indiciaire. En effet, mis à part les monuments dont la fréquentation est la plus importante et dont les régisseurs ont la qualification de « receveur de droit » (groupe 2), la plupart d'entre eux stagnent depuis des années en groupe 1 comme simples « caissiers-vendeurs ». Or, que le monument soit important ou non en terme de fréquentation, les responsabilités sont les mêmes et sont extrêmement lourdes (responsabilités pécuniaire, administrative et pénale), seul le volume de travail varie. Pour cette raison, la CGT revendique que les régisseurs soient repositionnés à minima en groupe 2 et pour les monu-

ments les plus conséquents, en groupe 3.

Pour la CGT, le CMN se doit de reconnaître enfin ce métier qui va bien au delà d'une simple mission. Dans le cadre des futures négociations sur le statut, nous saurons de nouveau faire valoir nos revendications.

Pour les groupes 2 et 3, s'il n'y avait pas matière à porter des revendications dans un cadre collectif et de métier, la CGT et la CFDT ont porté unanimement la liste de noms afin que la situation des agents aient toutes les chances d'évoluer. Nous avons déjà l'année dernière travaillé de concert en intersyndicale ce qui avait eu pour conséquence un résultat globalement positif puisque

l'ensemble de nos demandes avaient été prises en compte et pour certaines qui ne l'avaient pas été, durant l'année (parfois même dans le cadre de la réorganisation), les agents ont pu voir leur situation progressée.

Dans l'immédiat, pour l'ensemble des groupes 1, 2 et 3, une liste nominative a été transmise en séance à l'administration. Celle-ci se doit d'examiner tous les cas avec la plus grande attention non seulement en fonction de l'évolution des missions mais aussi en tenant compte de l'ancienneté dans la fonction et de l'âge des agents. Il est, en effet, indispensable d'introduire des critères objectifs afin que toute forme d'avancement ou de promotion se face

dans la transparence et l'équité; c'est ce que revendique la CGT.

La CGT restera très vigilante sur tous ces sujets et nous serons très attentifs aux réponses qui nous seront faites au mois de décembre.

### **Nous vous invitons à prendre contact avec vos élus :**

#### **Groupe 1 :**

Elisabeth Mayeur 06 46 32 60 58

#### **Groupe 2 :**

Francine Pin 01 44 61 20 34

#### **Groupe 3 :**

Xavier Revaireau 01 53 40 40 79

Dominique Fernandes 01 44 61 22 49

## **La tribune est à vous!**

« La tribune est à vous » est votre rubrique, envoyez nous vos textes, histoire que vous partagiez votre expérience en ce qui concerne votre monument, vos conditions de travail ou tout ce qui vous interpelle. Que vous souhaitiez ou non signer votre article, notre seul critère étant d'éviter tout ce qui relève de l'affabulation, de la discrimination ou de la diffamation. A vos plumes donc puisque la parole vous est donnée!

## **Le gouverneur et ses courtisanes**

Dans un château, la gouverneur subissait une mutinerie conduite par des courtisanes déchues. Pour régler le problème, le régent parisien des domaines décida de changer celle-la par celui-ci.

Le nouvel arrivant, plastronneur et plein d'ambitions pour lui-même, déclara que tout allait changer, et rapidement, parce qu'il n'était là que pour trois ans.

Que croyez-vous qu'il fit ?

Beau parleur et prêt à tout promettre, il endormit le personnel en flatteries et illusions de toutes sortes car pour mieux réaliser ses desseins, il devait s'entourer de serviteurs.

Pour les sélectionner, il reçut individuellement toutes les personnes du château, pour, selon ses mots, parler librement, sans entraves ni contraintes des souffrances passées et des espérances futures. En fait, pendant ces audiences, le gouverneur mettait en place son plan machiavélique, il n'écoutait que pour connaître les informations utiles à la réalisation de ses ambitions et recruter ses courtisans. Le choix fut facile et rapide. Les courtisanes déchues avides de revenir aux affaires étaient prêtes à tout pour un retour victorieux. Il distribua à chacune des missions selon leurs souhaits mais rarement selon leurs statuts et pour

l'égérie des mutins un poste de complaisance. De cette façon, il les flattait, se les attachait et les contrôlait. Il put ainsi gérer le château à sa façon, non pas comme un gestionnaire au service du bien national et de la collectivité mais pour sa gloire personnelle.

Revenues aux affaires, les courtisanes, avec la bienveillance du gouverneur, firent une chasse aux sorcières. Malheur à celles et ceux qui n'avaient pas été des mutins. Le nettoyage commença promptement, mais des échos de ces actions montèrent jusqu'à Paris. Le gouverneur furieux remit ses courtisanes au pas : « Il n'est pas question que de mauvaises rumeurs arrivent aux oreilles des régents parisiens. »

Puis croyant que la fonction donne de l'esprit, le gouverneur s'essayât à l'humour. Les courtisanes piaffaient, gloussaient, riaient en écoutant ses mots plus risibles que drôles, mais dans son dos... Le gouverneur ne savait pas que l'humour comme la cuisine sont des arts qu'il ne vaut mieux pratiquer que lorsqu'on est fait pour ça.

Mais son tour fut venu d'être courtisan lui-même. Lorsqu'une fronde de gouverneurs dénonça les brusques usages de la nouvelle régente des domaines, notre ambitieux gouverneur publia un article flagorneur plaidant la cause de la dame. Il fut assez malin et séducteur

pour devenir un proche. Mais le miel-leux gouverneur, charmeur et obséquieux par-devant était dans le dos de sa protectrice, railleur et méprisant. Elle aurait dû savoir, de par son intérêt pour les animaux, que quelquefois certaines créatures vous lèchent la main par devant et vous mordent les mollets par derrière.

Mais toutes les histoires ne finissent pas bien, et après les bords de la L\*\*\*\*, les rives de la M\*\*\*\*, l'ambitieux gouverneur partit sévir sur les bords de l'I\*\*\*\*. En le voyant ainsi voyager, les honnêtes gens ne pouvaient que penser : « Voilà un bien méchant poisson qui remonte le fleuve et ses affluents. »

Apprenez chers amis lecteurs que cette histoire n'est que le pâle résumé d'une triste épopée et que la réalité est bien pire encore. Et comme dans toute histoire, il y a quelque chose à retenir, je ne pourrais que parodier une phrase de Marcellus dans Hamlet : « Il y a quelque chose de pourri dans le royaume du CMN. »

**PROCHAINEMENT : L'ECOLE DES COURTISANES.**

R E P Y R A M I D A G E

Bienvenue dans l'armée mexicaine du CMN

Il y a des injustices qui passent inaperçues, non pas parce qu'elles sont de peu d'importance ni noyées dans la masse mais parce qu'elles sont cachées, qu'elles se font en douce, qu'elles ne servent pas l'intérêt du service public ni de la collectivité mais celui d'individus.

Ainsi, il est flagrant de constater que le CMN piétine allègrement les directives du ministère et sait, quand cela l'arrange, mettre à la vacance des postes de TSC et d'ISC, là où il n'y en a pas forcément besoin. Alors que dans certains monuments, les pauvres agents sont livrés à eux même, sans chef ni repère ou leader charismatique qui sauront les guider, dans d'autre, on assiste à une véritable « mexicanisation » des effectifs où, bientôt, il y aura plus de généraux et de colonels

que de soldats.

Pourtant d'après la note ministérielle du 19 novembre 2008 adressé par le chef du SPAS à l'ensemble des candidats aux concours de repyramidage, ce dernier indique on ne peut plus clairement que « si jusqu'à la précédente session, la nomination sur place des agents a pu se faire de manière quasi générale, les affectations des lauréats à partir de cette session devront obligatoirement répondre aux besoins de services. »

C'est donc ce qui est dit aux adjoints qui passent le concours ou l'examen professionnel de TSC ou d'ISC. Qu'ils peuvent être amenés à quitter leur lieu d'affectation initial, où ils ont leur foyer, leur famille, leurs amis enfin leur vie. Mais il est curieux de constater que ce principe ne s'applique pas forcément à tous le monde.

Il a suffi de créer, comme dans plusieurs monuments, à l'intention de certains, un poste, qui d'un point de vue organisationnel et vu le nombre de personnel est loin de se justifier. Et, si la mauvaise fortune faisait que les principaux intéressés se plantent au concours, le poste disparaissait mystérieusement des avis de vacances... Poste uniquement créée par complaisance vis-à-vis de certains qui ne se privent pas de faire la leçon aux autres et de dire que les lauréats des examens et concours de TSC et d'ISC doivent accepter la mutation.

Ce repyramidage des services oublierait-il le deuxième mot de notre devise nationale ??

Brèves de CMN...

Les fonctionnaires mal aimés du CMN ?

Dans le cadre de la réorganisation du siège, nous dénonçons – entre autre chose – la difficulté qu'aurait le CMN à recruter des agents pour la maîtrise d'ouvrage. La réputation en effet « managériale » de l'établissement avait comme un effet repoussoir. A ces remarques, le CMN s'est enveloppée dans sa cape vertueuse n'acceptant pas que sa réputation soit ainsi bafouée... Pas loupé néanmoins, à une réunion au SNT (service national de travaux se chargeant jusqu'à peu de la MO), l'ensemble du personnel s'est levé et a quitté la salle laissant notre direction générale et le responsable d'alors de la DMO pantois. Idem pour les appels à candidatures, le SNT est resté aux abonnés absents.

Néanmoins, nous sommes aujourd'hui à la constitution des équipes. Et là, ô joie, ô bonheur, des TSC candidatent par voie de mutation. Les agents sont motivés, tout va bien. Sauf que, même pas encore arrivés à leur poste, ils commencent déjà à déchanter. Le CMN leur propose un contrat de détachement (alors que rien ne les y obligent) avec à la clef une augmentation substantielle du traitement de l'agent (avec néanmoins un bémol : l'accord du contrôleur financier !). A quoi joue le CMN ? En tout cas, s'il a de l'argent qu'il commence par payer plus dignement les bas salaires (dont certains indices sont en deçà SMIC), qu'il commence également à constituer un déroulement de carrière y compris pour les vacataires à temps incomplet mais qui travaillent au sein de l'établissement depuis de nombreuses années et qu'il revoie l'ensemble de la grille salariale pour l'ensemble du personnel !

Aux dernières nouvelles, le CMN a dû néanmoins faire un rétropédalage durant l'été...

Concours « ma binette est partout »

Pour les lecteurs assidus comme moi du « Canard enchaîné », ce journal ne manque pas de compter le nombre de photos que certains élus font paraître dans leurs journaux locaux (commune, conseil général...). Pour certains plusieurs dizaines (jusqu'à une quarantaine de dénombrier) dans un seul et même numéro.

Il semblerait que le CMN tombe dans cette même mégalomanie. ainsi sur le dernier numéro de «La lettre», journal édité intrerne du Centre des monuments nationaux, c'est pas moins de quatorze photographies en page centrale qui sont publiées d'une seule et même personne. Comme quoi, on n'est jamais mieux servi que par soi-même...

# Le SNMH-CGT: Qui sommes nous ?

Le SNMH sont les initiales du Syndicat National des Monuments Historiques. Et oui, nous sommes nés sous l'ère de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites en 1996. La commission exécutive du SNMH-CGT est l'organe de direction du syndicat pour une durée de trois ans. Elle est composée de syndiqués qui ont souhaité s'investir dans la vie militante et démocratique du syndicat. Elle se réunit au minimum quatre fois par an et prend, en respectant les orientations prises lors du congrès du syndicat (le dernier en date a eu lieu en novembre 2008), les décisions en fonction des sujets d'actualité.

Font partie de la commission exécutive du SNMH-CGT :

Laurence Arias (château d'If), Monique Chemin (château d'Azay-le-Rideau), David Desportes (château d'Angers), Colette Joyeux (abbaye de Charroux), Elisabeth Mayeur (tours de Notre-Dame-de-Paris), Sophie Méreau (domaine national de Saint-Cloud), Francine Pin (hôtel de Sully), Thomas Pucci (basilique Saint-Denis), Jean-Elie Strappini (tours de Notre-Dame-de-Paris), Pierre Thomas (tours de La Rochelle), Amancio Requena (château comtal de la cité de Carcassonne)

Ont également été élues à ce congrès trois membres de la commissions financière de contrôle :

Monique Gontier (Panthéon), Sophie Grolet (château d'Aulteribe), Anne Levassort (fort Saint-André)

54,54% sont de nouveaux arrivants, élus pour la première fois à cette instance.

Ainsi, la commission exécutive se compose à **54,54% d'agents de province et à 45,46% d'agents parisiens**, même répartition de genre à savoir **54,54% de femmes et 45,46% d'hommes** (bon c'est promis, au prochain congrès on fait une CE avec un chiffre pair afin d'obtenir LA parité). Au niveau des catégories ou groupes cela se décline par **72,73% agents de catégorie C, 18,18% de catégorie B et 9,09% de catégorie**

**A, pour les statuts 54,54% sont fonctionnaires, 36,36% sont contractuels et 9,09% vacataires.**

Le secrétariat national, issu de la commission nationale, est composé de quatre personnes :

- Sophie Méreau, secrétaire générale 06 15 77 13 46
- Thomas Pucci, secrétaire général adjoint 06 46 32 60 57
- Jean-Elie Strappini, trésorier 01 40 15 51 70 (jeudi et vendredi)
- Elisabeth Mayeur, secrétaire nationale 06 46 32 60 58

Indépendamment de la commission exécutive et de son secrétariat, il existe différentes façons de militer : siéger dans des instances (ctp, chs, ccp, cap, conseil d'administration...), faire partie d'une section locale, informer les collègues... La section est un outil indispensable afin que les syndiqués puissent se réunir régulièrement et faire le point sur les problèmes rencontrés, les revendications ainsi que les moyens pour les faire aboutir.

Ainsi, nombre d'entre nous avons fait le choix de s'investir afin de défendre les intérêts individuels et collectifs des agents du CMN : 4\* membres élus en conseil d'administration, 12 élus en commission consultative paritaire (cela concerne la carrière des agents contractuels), 14 délégués comité technique paritaire (CTP), 50 délégués comité d'hygiène et sécurité (CHS central et spéciaux), 80 syndiqués s'inscrivant dans des bureaux de section.

Ainsi, nous sommes en capacité de siéger dans toutes les instances quand d'autres sont en manque de délégués, de représenter l'ensemble du territoire et des catégories professionnelles.

Nous nous attachons également à rencontrer régulièrement les personnels pour être mieux à l'écoute de leurs attentes et ainsi que de les informer de nos mandats et de l'actualité du CMN. Par ailleurs, nous éditons ce journal syndical CGT, le Monuments Infos afin que tous les agents aient le même degré d'information.

Le SNMH-CGT fait partie de la CGT-Culture, également appelée USPAC

(union de syndicats des personnels des affaires culturelles). Cette union de syndicats est composée de 11 syndicats :

- Le SGPA (syndicat général des personnels d'archéologie)
- Le SAF (syndicat des archives de France)
- Le SCHADOV (syndicat du château et du domaine de Versailles)
- Le SMO (le syndicat du musée d'Orsay)
- Le SNEA (le syndicat national des écoles d'architecture)
- Le SEMM
- Le SPIF (syndicat des personnels de l'Institut de France)
- Le Syndicat de Chambord
- Le SNSD (syndicat national des services déconcentrés, DRAC et SDAP)
- Le SGAC (le syndicat général des affaires culturelles, musées et autres établissements isolés)
- Et the last but not the least, le SNMH

Ainsi, 4 responsables du SNMH-CGT font partie de la commission exécutive de la CGT-Culture : Sophie Méreau, Thomas Pucci, Jean-Elie Strappini et Monique Gontier qui est d'ailleurs secrétaire nationale de la CGT Culture.

Le syndicalisme est un mouvement qui vise à unifier les salariés pour défendre leurs intérêts communs : hausse des salaires, améliorations des conditions de travail, lutte contre les licenciements et la précarité, protection sociale... Le syndicalisme c'est une action pour les travailleurs faite par les travailleurs. Alors, tous ensemble titulaires, contractuels, vacataires, de catégories C, B ou A défendons et conquérons nos droits.

\* les chiffres indiqués prennent en compte les titulaires et les suppléants

# Sections SNMH-CGT de France et de Navarre

## Aquitaine Poitou-Charentes

Secrétaire	Pierre Thomas (La Rochelle)	tél: 06.37.79.28.65
Tésorière	Colette Joyeux (Charroux)	tél/fax: 05.49.87.62.43
Adjoint	Josy Pader-Smith (Les Eyzies)	tél/fax: 05.53.59.60.30
Membres du bureau	Laetitia Lalière (Castelneau-Bretenoux), Robert Knutsen (La Rochelle), Eric Ravet (Beaulieu), Patrick Stammengna (La Rochelle), Patrick Stephan (Cadillac)	

## Auvergne

Secrétaire	Amandine Duverneuil	tél:04.73.53.14.55
Secrétaire adjoint	Alain Soissons	fax:04.73.53.14.21
Trésorière	Sophie Grolet	

## Bourgogne/Rhône-Alpes/Champagne Ardennes

Secrétaire	Véronique Robert (Cluny)	tel:03.85.59.15.93
Adjoints	Béatrice Lacomblez (Palais du Tau)	fax:03.85.59.82.00
Trésorier	Jean-Louis Genevois (Cluny)	

## Centre Val-de-Loire

Secrétaire	David Desportes (Angers)	tel:02.41.86.48.77
Adjoint	Monique Chemin (Azay),	fax:02.41.87.17.50
Trésorière	Pascale Joyeux (Azay)	tel:02.47.45.42.04
Membres du bureau	Anne-Marie Point, Christophe Poux, Anne Lalöe, Eric Desboudard, Sonia Messmer.	

## Domaine national de Saint-Cloud

Secrétaire	Didier Guérin	tel:01.41.12.02.90
Adjoints	Ikram Layouni, Mourad El Gares	fax:01.47.71.38.20
Trésorière	Sonia Acurio	
Tésoriers adjoints	Luis Otero, Nabila Smaïl	
Membres du bureau	Yves Poudevigne,, Hélène Sahiram, Maria-Dolorés Chanvallon, Snigda Desjardins, Yanina Davalos, Nathalie Dieul, Miguel Mena, Pithere Lermina, Siva Sahiram, Carouna Sahiram, Sakina Belaid, Alam Murof, Samir Mebarki, Mina Alai, Valérie Abraham, Jean-François Lagoa, Eve Delebarre	

## Ile-de-France

Secrétaire	Elisabeth Mayeur (Notre-Dame)	tel:06.46.32.60.58*
Adjoint	Jean-Elie Strappini (Notre-Dame)	fax:01.40.15.51.77*
Trésorière	Chantal Pérhérim (Sainte-Chapelle)	
Trésorière adjoint	Chantal Curtelin (Notre-Dame)	
Membres du bureau	Elisabeth Tricot (Vincennes), Boubacar Keïta (Notre-Dame), Avila Paquito (Vincennes), Denis Aland (Panthéon), Fabrice Vincent (Sainte-Chapelle), Colette Leborgne (Champs sur Marne), Denis Berry (Champs sur Marne), Annie Coutantic (Saint-Denis), Françoise Marrec (Vincennes), Thomas Pucci (Saint-Denis), Antoine Floris (Conciergerie), Sandra Decourssière (Palais Royal)	

## Languedoc-Roussillon

Secrétaire	Roger Ricciuti	tel:04.68.11.70.70*
Adjoints	Fabienne Calveyrac	fax:04.68.11.70.71*
Trésorière	Pascale Gorry	
Adjoint	Sébastien Durand	
Membres du bureau	Amancio Requena, Anne Catala, Jean-Louis Gasc, Cathy Laemle, Regine Stasse, Adèle Aufferman, Frédéric Aufferman, Ingrid Sparbier, Véronique Barthe.	

## Provence

Secrétaire	Laurence Arias (If)	tel:06.03.06.25.26
Adjoints	Olivier Longépé (If), Sylvie Jacquot (Montmajour)	04.91.59.02.30
Trésorière	Anne Levassort (Fort Saint-André)	fax:04.91.59.05.62
Adjoint	Marylène Roller (Glanum)	
Membres du bureau	Vincent Oulet (Sade), Sylvie Oulet (Sade), François Le Bihan (If), Nadia Abry (If), Sandrine Bernabeu (Montmajour), Julien Catala (Glanum), Nathalie Coineau (Glanum), Françoise Pichon (Montmajour)	

**(Attention! La plupart des numéros de téléphones et de fax sont ceux des monuments, les quelques numéros donnant dans des locaux syndicaux sont marqués d'une étoile: \* )**

# E p h é m é r i d e

DATE	RÉUNION	INTERVENANTS
02.07.2009	Bureau national CGT Culture	Gontier
06.07.2009	Maison-Lafitte	Pucci, Mayeur
07.07.2009	CMN/DRH dossier individuel	Méreau
09.07.2009	Observatoire de la précarité	Pucci, Mayeur
10.09.2009	CAP/CCP plénière	Mayeur, Gonthier, Pérherin, Pin, Revaireau, Fernandes, Pucci
15.07.2009	Panthéon	Pucci, Strappini, Méreau
16.07.2009	CCP/CAP groupe 3 (réorganisation)	Revaireau, Fernandes, Pucci
21.07.2009	Conciergerie	
20.08.2009	Réunion action sociale et association	Pucci, Mayeur, Gontier, Alaïme
27.08.2009	Conciergerie	Méreau, Pucci
31.08.2009	Sainte-Chapelle	Strappini, Pucci
31.08.2009	Direction maîtrise d'ouvrage	Méreau, Pucci
01.09.2009	Directions des éditions, scientifique et du développement culturel	Méreau, Pucci
02.09.2009	Un très joyeux anniversaire à Babette !	Le SNMH
03.09.2009	Réunion de la Section Île-de-France	Toute la section sera là !
03.09.2009	Direction de la communication	Méreau, Pucci
03.09.2009	Palais-Royal et Notre-Dame	Mayeur, Strappini, Pucci
03.09.2009	Remise de la pétition contre la précarité au Ministre de la Culture	
04.09.2009	Panthéon	Strappini, Pucci
04.09.2009	Agence comptable, Direction des affaires financières	Méreau, Pucci
07.09.2009	Réunion hôtel de Sully	Méreau, Pucci, Albessard
08.09.2009	Commission exécutive CGT Culture	Gontier, Méreau, Pucci, Strappini
09.09.2009	Arc de Triomphe	Mayeur, Pucci
09.09.2009	Bureau national CGT Culture	Gontier, Méreau
10.09.2009	Visite du « deuxième siège »	Méreau, Mayeur, Pin, Revaireau
15.09.2009	Commission de secours	Gontier, Mayeur
22.09.2009	Observatoire précarité	Pucci, Mayeur
23.09.2009	Préparation CHS Sud-Est	
24.09.2009	CHS Sud-Est	
29.09.2009	Commission exécutive SNMH-CGT	Méreau, Pucci, Mayeur, Strappini, Gontier, Joyeux, Grolet, Arias, Pin, Thomas, Desportes, Chemin, Levassort, Requena
30.09.2009	Commission exécutive SNMH-CGT	Pour connaître les participants, un indice s'est glissé sur la ligne du dessus
14.10.2009	Préparation CHS NOIDF	
15.10.2009	CHS Nord Ouest Ile-de-France	

## A d h é r e z ... R é - a d h é r e z ...

NOM et PRENOM :

Adresse administrative :

Etes vous (1) : Titulaire

Contractuel

Vacataire

Service :

Corps :

Grade :

Indice de traitement :

Salaire net (pour les vacataires) :

Adresse personnelle (facultatif) :

Mail (facultatif) :

Je joins un chèque d'un montant de..... euros (soit 1% du salaire net), correspondant à ..... mois de cotisation.

J'opte pour le prélèvement automatique (1) : OUI NON

(1) rayer les mentions inutiles.

Signature :